



## PLAN DE REPRISE – Phase 9

A PARTIR DU 15/12 – JUSQU'AU 20/01

**ENTRAINEMENTS POSSIBLE (PAS DE COMPETITION)  
DANS LE RESPECT DES HORAIRES  
DU COUVRE FEU EN VIGUEUR**

**UNIQUEMENT EN PLEIN AIR POUR LE PUBLIC ADULTE :**

- Groupe de 6 personnes maximum donc triplète autorisée
  - 1 terrain sur 2 obligatoire
  - Respect des gestes barrières
- Distance de 2 mètres à respecter entre chaque personne
  - Masque obligatoire

**PRATIQUE AUTORISEE EN INTERIEUR  
UNIQUEMENT POUR LES PUBLICS PRIORITAIRES :**

- Mineurs (écoles de pétanque)
- Sportifs de haut-niveau
- Actions en milieu scolaire
- Sport sur ordonnance médicale

Les clubs house demeurent fermés

*La F.F.P.J.P. éditera un plan de reprise phase 10 applicable à partir du 20/01/2021 à réception des nouvelles directives de l'Etat en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.*